

Dématérialisation des DAA → 3500 entreprises sont concernées en Champagne par la gestion électronique des documents d'accompagnement administratifs.

Sans informatique, cela ne sera plus possible

Le projet européen EMCS et la téléprocédure nationale Gamma (gestion de l'accompagnement de marchandises soumises à accises) sont entrés dans la phase de mise en production depuis le 1^{er} avril 2010.

Concrètement, il s'agit pour le viticulteur, en tant qu'opérateur, de troquer le stylo et le papier pour le clavier et la souris. Les émissions et les réceptions des Documents d'Accompagnement Electroniques (DAE) devront s'effectuer dans Gamma. Les Documents d'Accompagnement «papier» seront définitivement remis à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour les opérateurs français, ce qui est (sera) obligatoire au : **1^{er} avril 2010** : une connexion à la téléprocédure GAMMA pour réceptionner les DAE en provenance des autres états membres afin d'établir le certificat de réception électronique.

1^{er} janvier 2011 : réception et émission des DAE intra et export

A compter du 1^{er} janvier 2011, seul le Document Administratif Electronique (DAE) aura valeur légale pour les mouvements en suspension d'accises dans l'Union Européenne.

D'ici cette date, vous pouvez continuer à utiliser les DAA remis par la recette des douanes (prévalidés) ou validés par la

machine à timbrer. Toutefois, une entreprise ne pourra pas alterner les deux modes à sa guise. En effet, l'engagement sur Gamma sera acté dès la première génération d'un DAE.

Les européens s'engagent ils tous au même rythme dans le projet ?

Certains pays obligent leurs opérateurs à émettre des DAE à compter du 1^{er} avril 2010 : Autriche, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Lettonie. La France permet mais n'impose pas l'émission du DAE avant le 1^{er} janvier 2011.

D'autres recevront des DAE mais n'en n'émettront pas : Grèce, Finlande, Pays-Bas, Portugal, Grande-Bretagne, Slovaquie.

Au regard de ces exemples, le déploiement de la gestion électronique des documents d'accompagnement est annoncé. Dans moins de 7 mois, chaque entreprise française concernée devra maîtriser la nouvelle procédure.

Comment intégrer le système ?

- En adhérant à la téléprocédure Gamma avant le 1^{er} janvier 2011. L'adhésion s'effectue grâce à un formulaire téléchargeable sur <https://pro.douane.gouv.fr/> rubrique «Gamma», il faudra s'inscrire au préalable

sur le site ProDouane (inscription en ligne).

L'anticipation est conseillée.

Une date de première utilisation doit être indiquée sur la demande d'adhésion. Elle sera d'autant plus cohérente que vous aurez procédé :

- à la vérification des n° d'accises de vos clients
- à l'information de vos clients sur cette nouvelle procédure
- à la réalisation de mise en situation sur <https://testpro.douane.gouv.fr/>
- éventuellement, au suivi d'un parcours de formations spécifiques (liste des organismes formateurs sur le portail ProDouane).

Vous disposez de 3 moyens pour alimenter Gamma.

1. la saisie directe ou mode «DTI» (Direct Trade Interface). Après identification sur ProDouane, vous saisissez l'ensemble des données attendues pour l'émission d'un DAE cohérent. Les informations saisies doivent être valides (vérification en ligne des n° d'accises des destinataires).

Des sites dédiés à la certification des identifiants clients sont à votre disposition sur la page d'accueil du portail ProDouane.

Vous pourrez vérifier les n° de TVA intracommunautaire de vos clients et leurs n° d'accises (infoaccises).

2. le téléchargement sur ProDouane d'un fichier émis par un logiciel de gestion commerciale. Il s'agit du mode **DTI+ (Direct Trader Interface +)**. La cohérence de vos saisies est assurée en amont de l'intégration sur Gamma. Le DAE prend le statut «brouillon» permettant sa modification et sa complémentation avant émission si besoin.

3. Enfin, l'utilisation d'un logiciel en liaison avec le site ProDouane. Il s'agit du mode **EDI (Echanges de Données Informatisées)**. Ce mode

répond aux attentes d'entreprises réalisant des volumes importants en circulation intracommunautaire et exportation (nécessité d'une liaison Internet fiable).

La documentation technique est riche sur le sujet.

Vous pourrez la consulter sur : <https://pro.douane.gouv.fr/> rubrique «Gamma»

A vous de cliquer.
Pascal Decarrier
Responsable logiciel
gestion commerciale
TER'Informatique
(Groupe FDSEA)



Expéditions vers l'étranger (Europe et pays tiers) : les procédures déclaratives évoluent.

TER'Viti, votre gestion commerciale avec TER'Informatique

Notre organisation :

- Mise en place et formation initiale en deux demi-journées sur site
- Un contrat de maintenance-assistance annuel
- Une assistance téléphonique 5/7 de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h00.
- La prise en main à distance à la demande.
- Des mises à jour programme sur CD et/ou en téléchargement.
- Un programme de formation continue à la carte.

TER'Viti répond aux attentes d'un large public. Il est adapté aux besoins des viticulteurs commercialisant de 2 000 à 500 000 bouteilles.

TER'Informatique, c'est, une équipe de techniciens spécialisés, une société présente depuis 25 ans au cœur du vignoble champenois, une filiale du Groupe FDSEA de la Marne.

Votre contact :

Pascal Decarrier, responsable produit gestion commerciale - Tel : 03 26 35 00 50
contact@ter-informatique.com

De l'information sur :

<http://www.ter-informatique.com/>
rubrique «Logiciel - TER'Viti - Téléprocédure Gamma».

Le mode DTI+, une réponse adaptée à la dématérialisation des documents d'accompagnement (DAA)

Depuis avril, TER'Informatique accompagne ses clients dans la génération des documents électroniques en mode DTI+. Les formations s'adressent aux équipes du logiciel TER'Viti. En ½ journée, les stagiaires acquièrent une méthodologie leur permettant d'émettre un document électronique importable dans Gamma.



Le public, déjà informatisé, produit quelques dizaines de DAA annuellement.

Pascal Decarrier
Responsable TER'Viti

Le formateur, Pascal Decarrier, nous fait part de leurs interrogations et des réponses apportées au cours de ces sessions.

«Maîtrisant leur outil de gestion commerciale, les viticulteurs cherchent une solution adaptée et pratique afin de satisfaire à l'évolution de la procédure d'émission et de réception des documents d'accompagnement électroniques».

Il précise : «en quatre heures, nous validons les paramètres «export» et abordons les points de vigilance liés à l'émission des documents. La formation collective permet l'échange d'expérience entre professionnels. Les stagiaires sont rassurés par la mise à disposition d'outils et de liens Internet précieux dans le contrôle des identifiants de leurs clients étrangers. A l'issue de la formation, les viticulteurs nous indiquent attendre avec sérénité les commandes des clients étrangers.»